

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ATLANCIA EN DATE DU 26 MAI 2009**

L'an deux mille neuf, le 26 mai à 17h30

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Golf des Fontenelles à L'Aiguillon sur Vie sous la présidence de Marietta TRICHET, Présidente

DATE DE CONVOCATION	20 mai 2009	Nombre de Délégués :	
DATE D’AFFICHAGE	20 mai 2009	- en exercice	27
		- présents	25
		- votants	25

PRESENTS : M^{me} M.TRICHET, MM. L. NAULET, JF. BIRON, D. MICHAUD, JP. ELINEAU, F. BOSTVIRONOIS, J. BARREAU, P.BERNARD, M. MARTINEAU, L CHAILLOT, Y. ROBIN, J. BUCHOU, A. DEULCEUX, J. PONTOIZEAU, J. GROSSIN, A. DUPE, R. DUPE, B. GUILBAUD, F. CHATELIER, L. PRINCE et M^{mes} MC. CLERC, D. MALARY, I. BALANGER, MO. ARNOULT et. M. RIVALLIN

POUVOIR : M. J. BOURCEREAU à M. J. BARREAU, M^{me} C. BLANCHARD à M^{me} MO ARNOULT, M. JC. MERCERON à M. M. MARTINEAU, M. H. BESSONNET à M. J. PONTOIZEAU et. M. B. JOLLY à M. R. DUPE

ABSENTS EXCUSES : MM. M. SIRE, C. PRAUD, J. BOURCEREAU, JC. MERCERON, J. PONTOIZEAU, B. JOLLY et M^{me} C. BLANCHARD.

Monsieur Lionel CHAILLOT a été élu secrétaire de la séance.

ORDRE du JOUR

I – AFFAIRES CONCERNANT LES FINANCES

1 – Fonds de concours 2009 : demande de la Commune de la Chaize-Giraud

Le Conseil de Communauté a donné un avis favorable à la Commune de la Chaize Giraud en vue de participer au financement du projet de création de pistes cyclables, à hauteur de 31 368.92 euros.

2 – Dotation de Développement Rural 2009 : dépôt de dossiers pour le projet de construction d'unités de vie à la Chaize-Giraud (1^{ère} part) et pour la mutualisation du Service Technique (2^{ème} part)

Le Conseil de Communauté a approuvé le dépôt d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2009 pour le projet de réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à la Chaize Giraud, à hauteur de 30% du montant total de l'opération, soit 1 188 820 euros, et pour le projet de mutualisation du Service technique communautaire, à hauteur de 30% du montant total de l'opération, soit 64 000 euros.

II- AFFAIRES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

3 – Déchetteries communautaires : proposition pour intégrer la démarche de labellisation

Le Conseil de Communauté a été informé de la démarche initiée par le Conseil Général de la Vendée, l'ADEME et le Syndicat TRIVALIS afin de mettre en œuvre une démarche qualité pour les déchetteries et a décidé de demander la labellisation des deux sites communautaires.

4 – Plan Départemental des Déchets : information sur la motion de soutien à la construction du complexe environnemental de Saint Christophe du Ligneron

Le Conseil de Communauté a été informé que les membres du Bureau communautaire ont cosigné une lettre de soutien au projet d'implantation du complexe environnemental de Saint Christophe du Ligneron, dans le cadre de l'enquête publique menée sur la Commune.

III– AFFAIRES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 – Parc d'Activités « Les Dolmens » à Commequiers : mise à disposition à ERDF d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation électrique

Le Conseil de Communauté a donné son accord pour mettre à disposition d'ERDF une portion de 6 m² de la parcelle communautaire AK n°161 située à Commequiers afin d'y installer un poste de transformation électrique.

6 – Parc d'Activités « Le Soleil Levant » à Givrand :

6-1 : vente d'un terrain à la SARL RETRIF ECO ENERGIE

Le Conseil de Communauté a approuvé la vente d'une parcelle d'environ 1.350 m², sur le Parc d'Activités « Le Soleil Levant » à Givrand, au prix de 15,00 euros HT le m² à la SARL RETRIF ECO ENERGIE, représentée par M. David RETRIF.

6-2 : vente d'un terrain à l'entreprise de M. Loïc MERCERON

Le Conseil de Communauté a approuvé la vente d'une parcelle d'environ 870 m², sur le Parc d'Activités « Le Soleil Levant » à Givrand, au prix de 15,00 euros HT le m² à la Société Civile Immobilière (SCI) ELPASO, en cours de constitution et agissant pour le compte de M. Loïc MERCERON, artisan électricien.

7 – Parc d'Activités « Pôle Technique Odysée 2 » à Coëx :

7-1 : vente d'un terrain à l'entreprise PRO-SOLAIRE

Le Conseil de Communauté a approuvé la vente d'une parcelle d'environ 6.350 m², sur le Pôle Technique Odysée 2 à Coëx, au prix de 12,00 euros HT le m² à la société PRO-SOLAIRE, représentée par Messieurs BAUMANN et GABARD.

7-2 : vente d'un terrain à l'entreprise BILLAUD-SIRE

Le Conseil de Communauté a approuvé la vente d'une parcelle d'environ 2.100 m², sur le Pôle Technique Odysée 2 à Coëx, au prix de 12,00 euros HT le m² à l'entreprise de maçonnerie BILLAUD-SIRE, représentée par Messieurs BILLAUD et SIRE.

7-3 : intégration de la réfection d'une portion de voirie dans le projet du giratoire RD6

Le Conseil de Communauté a approuvé l'insertion dans l'opération de réalisation d'un giratoire desservant le Pôle Technique Odysée de la réfection de la voirie menant à la partie sud-est de la zone, sur une superficie évaluée à 2 050 m², pour un coût estimatif de 47 289 euros HT, soit 56 557,64 euros TTC et a validé le transfert à titre gracieux dans le domaine public communautaire des voies relevant actuellement du domaine public communal dont la finalité est de desservir les parcelles économiques aménagées par la collectivité, pour une superficie d'environ 6 455 m².

8 – Parc d'Activités « Les Brosses » à Notre Dame de Riez : abandon du projet suite aux difficultés techniques constatées

Le Conseil de Communauté a donné son accord pour l'abandon du projet d'aménagement du Parc d'Activités « Les Brosses » à Notre-Dame de Riez, suite aux contraintes environnementales constatées et a approuvé la recherche d'une nouvelle destination pour les 8 ha du site.

9 – Atelier-relais n° 5 à Coëx : reconduction du bail précaire de l'entreprise COËX C2M pour 3 mois

Le Conseil de Communauté a approuvé les termes du bail précaire à intervenir entre la Communauté de Communes ATLANCIA et la SARL COEX C2M, notamment l'exclusion des dispositions du décret du 30 septembre 1953, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009, date d'emménagement dans leurs nouveaux locaux.

10 – Atelier-relais n° 6 à Coëx : bail précaire avec la SARL en création de M. Philippe BARTEAU

Le Conseil Communautaire a approuvé les termes du bail précaire à intervenir entre la Communauté de Communes ATLANCIA et la SARL en création de M. Philippe BARTEAU, notamment l'exclusion des dispositions du décret du 30 septembre 1953, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 mai 2011.

IV– AFFAIRES CONCERNANT LE LOGEMENT SOCIAL

11 – Construction de 10 logements pour personnes âgées à Landevieille : avenant n° 1 au lot n° 6 « Etanchéité »

Le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant n°1 au lot n°6 « Etanchéité » du marché de construction de 10 logements pour personnes âgées autonomes à Landevieille, d'un montant de 726,47 euros HT.

12 – Projet de construction de logements sociaux sur le lotissement « Les Albizias » à Coëx : résultat de la consultation et sélection des entreprises chargées des travaux

Le Conseil de Communauté a décidé de confier le marché de construction de 3 logements sociaux adaptés, Lotissement « Les Albizias », sur la Commune de Coëx aux entreprises suivantes :

Lot n°1 – Gros Œuvre : Entreprise MORILLEAU MICHEL, ayant son siège social 9 rue Louis Daguerre – Les Blussières Sud à AIZENAY, pour un montant de 58 930,21 euros H.T., soit 70 480,53 euros T.T.C.

Lot n°2 – Traitement anti-termites : Entreprise SAPA située à Saint-Georges du Bois – BP n°1 à SURGERES, pour un montant de 1 499,78 euros H.T., soit 1 793,74 euros T.T.C.

Lot n°3 – Ravalement : Entreprise VENDEE FACADE ayant son siège social RN 2160 – Le Petit Précou aux CLOUZEUX, pour un montant de 8 351,99 euros H.T., soit 9 988,98 euros T.T.C.

Lot n°4 – Charpente bois : Entreprise ROUHAUD ayant son siège social 3 rue du stade à La FERRIERE, pour un montant de 2 953,75 euros H.T., soit 3 532,69 euros T.T.C.

Lot n°5 – Couverture tuiles : Société DUGAST, domiciliée 1 rue du Progrès aux SORINIERES, pour un montant de 3 124,25 euros H.T., soit 3 736,60 euros T.T.C.

Lot n°6 – Couverture étanchéité : Entreprise ROXO SAS, située ZA d'Ordeville à AUBIGNY, pour un montant de 12 880,00 euros H.T., soit 15 404,48 euros T.T.C.

Lot n°7 – Menuiseries aluminium : Entreprise YANNICK REMAUD, située 17 rue des Menuisiers, ZI de la Bégaudière à SAINT GILLES CROIX DE VIE, pour un montant de 27 100 euros H.T., soit 32 411,60 euros T.T.C.

Lot n°8 – Menuiseries bois : Entreprise ROUHAUD ayant son siège social 3 rue du stade à La FERRIERE, pour un montant de 8 355,00 euros H.T., soit 9 992,58 euros T.T.C.

Lot n°9 – Cloisons sèches – Faux plafonds : Entreprise GUIGNE SARL, située ZI de la Bégaudière à SAINT GILLES CROIX DE VIE, pour un montant de 12 693,63 euros H.T., soit 15 181,58 euros T.T.C.

Lot n°10 – Carrelage - Faïence : Entreprise BABU WILLY, domiciliée ZA Route de la Mothe-Achard à SAINT JULIEN DES LANDES, pour un montant de 11 781,65 euros H.T., soit 14 090,85 euros T.T.C.

Lot n°11 – Peinture - Revêtements muraux : Entreprise DECO-PEINT, située 18 rue du Lac à MACHE, pour un montant de 5 920,03 euros H.T., soit 7 080,36 euros T.T.C.

Lot n°12 – Electricité – VMC: Entreprise FAVREAU THIERRY ayant son siège social ZA Pôle Technique Odyssée à COËX, pour un montant de 8 108,00 euros H.T., soit 9 697,17 euros T.T.C.

Lot n°13 – Chauffage - Aérothermie: Entreprise GATEAU FRERES ayant son siège social 4 bd Georges Pompidou à SAINT GILLES CROIX DE VIE, pour un montant de 15 000,00 euros H.T., soit 17 940,00 euros T.T.C.

Lot n°14 – Plomberie sanitaires – ECS solaire : Entreprise JARNY, située 352 rue des Poirières à SAINTE FOY, pour un montant de 10 403,42 euros H.T., soit 12 442,49 euros T.T.C.

Lot n°15 – Aménagements extérieurs : Entreprise CAJEV, domiciliée 10 impasse Watt à LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 10 710,95 euros H.T., soit 12 810,30 euros T.T.C.

Lot n°16 – Nettoyage : Entreprise O'CLAIR, domiciliée 4 rue des Violettes à MACHE, pour un montant de 294,14 euros H.T., soit 351,79 euros T.T.C.

et a pris acte que le montant du marché s'élève à 198 106,80 euros H.T., soit un montant de 236 935,73 euros T.T.C.

V- AFFAIRES CONCERNANT LE SERVICE TECHNIQUE

13 – Mutualisation du Service Technique communautaire : proposition de mises à disposition pour des opérations communales

Le Conseil de Communauté a validé la passation de conventions de mise à disposition du Service Technique communautaire auprès des Communes de Commequiers, Givrand, la Chaize-Giraud, Notre Dame de Riez et Saint Révérend pour une assistance à maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'œuvre pour des opérations d'aménagement territorial.

14 – Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du Parc d'Activités du Soleil Levant à Givrand : passation d'un avenant de transfert suite à la mise en place du Service technique communautaire

Le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant de transfert identifiant le Service Technique communautaire comme le nouveau maître d'œuvre du projet d'extension du Parc d'Activités du Soleil Levant à Givrand.

VI- AFFAIRES CONCERNANT LE PERSONNEL

15 – Remplacement dans le cadre de congés maternité : proposition de recourir au service du Centre de Gestion

Le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion et a autorisé la Présidente à recruter ~~des agents non titulaires, correspondant au grade d'attaché territorial et d'adjoint administratif, pour~~ assurer le remplacement momentané de titulaires indisponibles en raison d'un congé de maternité et faire face à des besoins occasionnels.

Supprimé : , pou

Supprimé : , des agents non titulaires correspondant au grade d'attaché territorial et d'adjoint administratif pour le poste de Directrice des services et celui de

VII- QUESTIONS DIVERSES

16 – Accessibilité des personnes handicapées au transport public : proposition pour la mise en place du transport à la demande (ligne 172)

La Conseil de Communauté a approuvé le principe de création et de gestion d'un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées et/ou âgées) permettant le transport entre le domicile ou un arrêt inaccessible à l'arrêt accessible le plus proche sur le parcours de la ligne départementale 172 desservant le territoire d'Atlancia, ainsi que le principe d'une modification statutaire du fait de la délégation de la compétence « transport à la demande des personnes à mobilité réduite » du Conseil Général de la Vendée au bénéfice la Communauté de Communes Atlancia.

Supprimé : c

Supprimé : aire

Supprimé : 'approche

Supprimé : ; a demandé à Madame la Présidente de notifier cette délibération à chacune des communes membres de la Communauté de Communes Atlancia en vue de solliciter l'accord, en des termes concordants, des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 19 MAI 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 2^{ème} Alinéa ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2008 portant sur les délégations du Conseil de Communauté au Bureau et, notamment, ses points 3 et 5 ;

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire a accepté des remises gracieuses de la Redevance Ordures Ménagères 2008 pour un montant global de 272 euros.

Supprimé : ¶

Supprimé : ,00

TOURISME

Le Bureau Communautaire a accepté la demande de Madame Odile DEVAUD d'occuper une portion de terrain du site touristique du Vélo-Rail, localisée à la Gare de Saint Maixent sur Vie, pour y effectuer une vente de glaces et de boissons à emporter, pour la période du 25 juin au 7 septembre 2009, moyennant une redevance de 50 euros.

Le Bureau Communautaire a décidé d'arrêter les tarifs pour la vente de farine complète sur le site touristique du Moulin des Gourmands (prix public à 2.50 € / le kilo, prix professionnel à 1.10€ / le paquet d'un kilo).

Le Bureau de Communauté a validé la mise en place de tarifs préférentiels pour les Comités d'entreprises pour les entrées sur les sites touristiques communautaires.